



REGLEMENT INTERIEUR 2023

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Vacances Estivales

Le règlement intérieur a été établi dans le but d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions et afin de lui permettre de passer des vacances saines avec comme préoccupations principales sa sécurité et son épanouissement à travers les activités.

L'Accueil Collectif de Mineurs est une entité habilitée par la Cohésion sociale à une législation et à une réglementation spécifique.

Le fonctionnement de l'accueil :

Dans les locaux de la Maison des Associations.

Les enfants prendront leur repas à la cantine de l'école Suzanne Lacore ou Roger Salengro

- **sont accueillis les enfants lumbrois âgés de 4 ans révolus à 16 ans (4 ans déjà scolarisés)** L'effectif prévu est de 150 enfants maximum

Les enfants seront accueillis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Un service de restauration sera assuré le midi (pour ceux qui le désirent) ; une feuille de réservation des repas est jointe à cet effet. Les parents doivent impérativement inscrire leur(s) enfant(s) à l'avance. Un goûter sera distribué l'après-midi.

RAPPEL : L'accueil Péricentre (garderie) sera mis en place de 8 h 00 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 00 assuré par des animateurs diplômés et réservé UNIQUEMENT aux enfants dont les deux parents travaillent.

Tarification pour l'ensemble de la session : La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de Loisirs

Semaines	Pour 1 enfant		Par enfant supplémentaire		
	QF * jusque 617	QF Au-delà de 617	QF * jusque 617	QF Au-delà de 617	Repas par jour
Du 17 au 21 juillet	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3 €
Du 24 au 28 juillet	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3 €
Du 31 juillet au 04 août	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3 €
Du 07 au 11 août	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3 €

* QF : Quotient Familial

Une facture du Trésor Public vous est envoyée après le Centre pour le règlement de la cantine et du centre

Les conditions d'admission au Centre

- Age de l'enfant : entre 4 et 16 ans (4 ans déjà scolarisé) L'enfant ne doit pas être malade.
- Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sur présentation d'une ordonnance. **Si P.A.I, merci de le joindre.**
- Le port des bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Fournir une tenue vestimentaire de rechange pour les petits.

Inscriptions : Les parents doivent fournir les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription et la fiche de cantine dûment complétées,
- La fiche sanitaire dûment complétée et les photocopies du carnet de vaccination,
- Un certificat de non contre-indication de la pratique sportive pour chaque enfant,
- Un justificatif de domicile.
- L'attestation C.A.F (Aide aux temps libres), si vous en possédez une
- Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile »

Pour plus de renseignements : Contacter la mairie de Lumbres